

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LA PRÉSIDENTE DE LIMOGES MÉTROPOLIS - C. CHENOUAT V. A. BOUTIN

VE la Charte générale des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1011-2, L. 1011-3 et R. 1011-06;

VE la Charte générale de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 1113-1;

VE la délibération n°9 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 avril 2016 relative à la délégation d'attribution du conseil communautaire au Président;

VE la délibération n°77 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2015 relative à la fixation des tarifs de location d'occupation d'espaces à l'ESTER, Technopole et du Centre d'Innovation et de Recherche en Technologie d'Info;

VE la décision du 29 octobre 2015 relative à la conclusion d'un contrat de location de locaux publics avec l'UNIVERSITÉ DE LIMOGES pour la mise en œuvre de projets;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a été chargée d'organiser le développement des entreprises liées au Pôle de compétitivité ALPES - Brive des Lacs et des Hypocentres au sein du territoire ALPES et d'assurer la mise en œuvre de la décision 2016;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a décidé de porter un immobilier permettant de structurer l'association de Pôle de compétitivité ALPES - Brive des Lacs et des Hypocentres, et d'assurer la mise en œuvre de la décision 2016, l'association COGNISCAN, dans des locaux publics situés dans le domaine d'activité;

CONSIDÉRANT que cet immobilier sera utilisé à l'usage d'association et de recherche en technologie, et a été classé dans le domaine public de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération en date du 27 juin 2013;

CONSIDÉRANT que l'UNIVERSITÉ DE LIMOGES a été chargée pour le compte de la décision 2016 de la mise en œuvre de la mise en œuvre de la décision 2016;

CONSIDÉRANT que la Société COGNISCAN a repris la totalité des locaux situés au 10 rue de la Cité;

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°1 de prorogation et de modification de superficie par rapport à une convention d'occupation de locaux du domaine public avec la société COGNISCAN

1 DOCUMENT - Publié le 16 Juin 2026



28454.pdf
(.pdf, 269,8 Ko)



TÉLÉCHARGER